

**Commune de PIETRACORBARA (HAUTE CORSE) 20233**

**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Date de l'acte : 19 novembre 2019**

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, notaire associé à BASTIA (20200), 1 Rue Luigi Gjafferi,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil aux noms de **Monsieur CAMILLI Noël et de Monsieur RICCI Dominique**

**Identité des requérants**

1°) Monsieur Noël Jean Raymond **CAMILLI**, demeurant à 13015 MARSEILLE, 13, rue des Champs, Le Castellas, bâtiment B  
Né à MARSEILLE (13000) le 29 décembre 1960.  
Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité.

2°) Mademoiselle Jeanne Marie-Antoinette **CAMILLI**, Retraitée, demeurant à BASTIA (20600) Sainte Thérèse, Foyer Route Impériale.  
Née à PIETRACORBARA (20233) le 10 janvier 1928.  
Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité.

**- Désignation du Bien :**

**A PIETRACORBARA (HAUTE-CORSE) 20233, Cortina Soprana,**

Une parcelle de terre sise sur le territoire de ladite commune et la construction en ruine y édifiée

Figurant ainsi au cadastre sous le numéro 264 de la section AD, d'une contenance de soixante et un centiares.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse mail de l'étude : leandri-bronzini-decaraffa@notaires.fr**

**(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**

Pour avis

Maître Thomas LEANDRI